



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2013

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, LOMBARD-CHANEL, SEGUIN, TRAVERSE; MM. BRIQUET, JACQUINET, RENARD, SARRAZIN, SECLIER.

Absent excusé : M. Gérard LE BERRE

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 6 juin 2013 : **140 004.21 €**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mai 2013 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 6 mai 2013. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Sylvie LOMBARD-CHANEL est désignée secrétaire de séance.

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal pour la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

- Matériel nécessaire à la réalisation de l'isolation du local pompier fourni par la société GEDIMAT (Troyes) pour la somme de 2 378.78 € HT, soit 2 845.02 € TTC.
- Fourniture et pose d'un lave-vaisselle à la salle des fêtes par la société Aube Froid (La Chapelle Saint Luc) pour la somme de 2 613.50 € HT, soit 3 125.33 € TTC.

Réserve foncière : état d'avancement : L'enquête publique relative à la révision simplifiée du PLU démarre le 15 juin jusqu'au 15 juillet. A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur rendra son rapport avec son avis sur cette demande. Dès que l'avis sera connu, le conseil municipal devra délibérer.

La SIABA, maître d'ouvrage délégué, effectue une consultation auprès de bureaux d'étude et de géomètres pour nous proposer un plan d'aménagement de la réserve. Il serait souhaitable de mixer les logements, entre des maisons pour personnes seules et/ou âgées et des logements pour jeunes couples. L'exonération de la taxe relative à l'archéologie préventive ne sera pas possible pour ces constructions puisque la commune reste propriétaire de ces terrains.

Il est proposé de relancer, dès maintenant, les consultations auprès des entreprises pour permettre l'implantation d'un multiservices.

Le diagnostic archéologique a eu lieu. Il n'y a rien à signaler sinon une légère faille du terrain, sans conséquence. Les deux agriculteurs concernés par le terrain ont fait le choix de ne pas le mettre en culture, du fait des délais.

Le projet de SCOT devrait arriver la semaine prochaine. La commune a trois mois pour donner son avis. Sans avis de sa part, le SCOT est réputé approuvé, et donc validé. En cas de revendication, il y aura une réunion le 19 décembre pour arrêter définitivement le SCOT. La commune a trois ans pour rendre son PLU conforme au SCOT. Une éventuelle sortie du PNRFO ne libérerait pas totalement la commune, puisqu'elle devrait pour ce faire, recueillir l'approbation des 2/3 des communes du PNRFO, ou 50% de la population.

Chemin des Valsons : état d'avancement : Les travaux sont terminés. La réception des travaux n'est pas encore effectuée. L'entreprise COLAS a pris à sa charge les travaux qui permettront à une personne de pouvoir entrer, de nouveau, chez elle (différentiel de hauteur). Des modifications ont été validées par le Maire, durant le chantier, à la demande des riverains, au niveau de l'accotement : il y a eu pose de grève au lieu de la terre prévue initialement. La première décision avait pour but de limiter les stationnements.

Les riverains se garent en effet, depuis, sur cet accotement ainsi stabilisé. Ces changements ne doivent avoir aucune incidence sur le coût global du projet. M. Didier RENARD a représenté la commune lors des réunions de chantier. Les riverains se disent unanimement satisfaits des travaux effectués.

Information sur le pôle scolaire intercommunal : Le bureau de la CDC a validé le projet. Seul, le plan de financement fait l'objet d'ajustements sur le prêt à long terme. Le Conseil Communautaire se réunit le 25 juin prochain. Une réunion avec les enseignants et les élus a eu lieu fin mai. Le projet est validé dans sa globalité mais des précisions sont demandées sur le type de couverture (végétalisée, bacs acier, zinc, ...) sur les puits de lumière et sur le mode de chauffage.

En cas d'accord du Conseil Communautaire, les 5 000 m² de la parcelle communale pourraient être transférés à la CDC dans l'été. Dans l'hypothèse la plus favorable, le permis de construire pourrait être déposé en octobre 2013, pour un début des travaux au printemps 2014. Il est proposé de mettre en place la participation pour voies et réseaux sur la voie de St Laurent, et sur la voie de Champigny, lors de la prochaine réunion de conseil.

Acceptation de chèque : Un chèque de 50 € a été adressé à la mairie en remerciement de la mise à disposition de l'Espace Maillotin, le 19 mai 2013. Ce chèque est accepté et attribué au CCAS.

Adopté à l'unanimité

Opérations modificatives comptables : De manière à inscrire des recettes nouvelles non prévues, lors du vote du budget de fonctionnement et de nouvelles dépenses non prises en compte lors du vote du budget d'investissement (dépenses d'insertion dans les annonces légales pour la révision simplifiée du PLU, la mission SPS dans le cadre de la réfection du Chemin des Valsons, l'achat de 20 chaises supplémentaires pour la salle des fêtes et un devis légèrement supérieur aux premières estimations pour le lave-vaisselle pour la salle des fêtes), le conseil municipal décide de procéder aux opérations modificatives comptables suivantes :

Recettes de fonctionnement

7028 (Autres produits agricoles et forestiers)	+ 9 860,00 €
74127 (Dotation Nationale de Péréquation)	+ 16 228,00 €
74121 (Dotation de Solidarité Rurale)	+ 2 239,00 €
742 (Dotation Elu Local)	+ 63,00 €
7713 (Libéralités reçues)	+ 100,00 €

Dépenses de fonctionnement

60612 (Energie-Electricité)	+ 2 000,00 €
60632 (Fournitures de petits équipements)	+ 1 000,00 €
6284 (Redevances pour service rendus INRAP)	+ 16 750,00 €
61522 (Entretien Bâtiments)	+ 3 179,00 €
61523 (Entretien Voirie)	+ 3 179,00 €
627 (Services bancaires et ...)	+ 150,00 €
637 (Autres impôts et taxes...)	+ 100,00 €
6455 (Assurance au personnel)	+ 2 082,00 €
657362 (CCAS)	+ 50,00 €

Dépenses d'investissement

202 (Frais de réalisation des documents d'urbanisme)	+ 1 800,00 €
2118 (Autres terrains)	- 2 060,00 €
2121 (Plantation d'arbres et d'arbustes)	- 450,00 €
2151 (Réseaux de voirie)	+ 15,00 €
2188 (Autres immobilisations corporelles)	+ 695,00 €

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu des dernières réunions du syndicat de la Forêt de la Vaivre, de la Communauté de Communes, de la Commission des Fêtes et de la Commission Communication.

Questions et communications diverses

- Concernant le **14 juillet**, l'AFMS se chargera de faire un barbecue pour le repas du soir.
- **Déplacement d'un poteau électrique** : un devis a été demandé pour le déplacement d'un poteau électrique situé devant la propriété sise 83 Grande Rue. En effet, ce poteau se situe devant une prochaine entrée issue d'une division parcellaire.
- **Entretien des arbres de la Chaussée** : il y a des abattages et élagages à faire pour la somme de 1 085,00 € HT. M. Patrick Briquet se charge d'organiser le chantier avec l'exploitant, fixer une date, réserver un broyeur. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

Concernant les arbres plantés, il faut en déplacer au moins deux qui sont mal positionnés (un est trop proche de la route et l'autre trop proche d'une maison).

La séance est levée à 22 h 00

Prochaine réunion le mardi 27 août 2013 à 20 heures